

**DELIBERATION PORTANT SUR LE DISPOSITIF D'AIDE A LA PREPARATION DES EPREUVES DU CRPE
A DESTINATION DES PERSONNES DISPOSANT D'UN MASTER MEEF**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 22 JUIN 2021,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'arrêter le dispositif d'aide à la préparation des épreuves du CRPE à destination des personnes disposant d'un Master
MEEF tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 42

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2021-06-22-09

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Dispositif d'aide à la préparation des épreuves du CRPE

Texte de référence :

Arrêté du 25 janvier 2021 (publication au Journal officiel le 29 janvier 2021) fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Rappel du contexte :

A compter de la session 2022, les épreuves de recrutement des enseignants et CPE seront accessibles aux étudiants inscrits en master 2.

Le descriptif des nouvelles épreuves du CRPE, paru en janvier 2021 permet d'identifier de profondes modifications dans l'organisation du concours, tant dans le nombre d'épreuves, les disciplines en jeu et les attendus.

La nouvelle maquette du master MEEF intégrera, dès la rentrée prochaine, des éléments préparatoires aux différentes épreuves du concours. Cependant, les étudiant-e-s qui auront obtenu un master MEEF sans être lauréat-e de concours auront besoin, s'ils-elles souhaitent candidater à nouveau au CRPE, à la fois d'aide pour s'accoutumer aux nouvelles épreuves et d'exercices d'entraînement sous forme de simulation.

Descriptif du dispositif :

Le dispositif présenté ici a pour objet de permettre aux personnes qui le souhaiteraient de se familiariser avec les différentes épreuves du nouveau CRPE. Il comprendra, pour chacune des épreuves visées (3 écrits et 5 oraux ou parties distinctes d'épreuve orale) une présentation des attendus des épreuves et des conseils de préparation. Le dispositif proposera par ailleurs aux étudiants des exercices de simulation.

Il ne s'agit pas ici de produire des éléments de formation à proprement parler mais uniquement de proposer, en particulier dans le contexte de la réforme du concours, des éléments de cadrage et des conseils de préparation d'une part et, d'autre part, des exercices de simulation corrigés et accompagnés de conseil personnalisés.

Deux modules indépendants seront mis en place : l'un pour la préparation des écrits (3 écrits, désormais, à préparer au moyen de 3 simulations pour chacun des écrits), l'autre pour la préparation des oraux (5 oraux distincts avec 2 simulations pour chacune de ces épreuves).

Le dispositif, pour chacun des 2 modules, prévoit que les étudiants pourront travailler à distance. Lorsque cela sera possible et utile (retour personnalisé sur les prestations écrites / simulations orales), les étudiants pourront être en présentiel, sur un des sites de l'INSPE.

1. Module « Préparation aux épreuves écrites du CRPE » / admissibilité :

- Pour chaque épreuve, une capsule vidéo présentant les attendus et donnant des indications sur la façon de se préparer au mieux sera mise à disposition sur l'ENT. Des enseignants référents, interlocuteurs des étudiants, seront identifiés.
- Les sujets seront déposés sur l'ENT selon un calendrier fixé à l'avance. Pour chacun d'entre eux, une date de retour sera identifiée. Un calendrier global sera présenté en début d'année de sorte de faciliter la planification du travail.
- Certains sujets pourront être communs avec ceux travaillés dans le cadre du master.

Préparation à l'écrit 1 : Epreuve écrite disciplinaire de français	3 simulations seront proposées : correction et retour personnalisé sur la prestation.
Préparation à l'écrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques	3 simulations seront proposées : correction et retour personnalisé sur la prestation.
Préparation à l'écrit 3 : Epreuve écrite d'application.	3 simulations seront proposées : correction et retour personnalisé sur la prestation. Chacune des simulations proposera 3 sujets, un dans chaque domaine (sciences et technologie ; histoire, géographie, enseignement moral et civique; arts).

2. **Module « Préparation aux épreuves orales du CRPE » / admission :**

- Pour chaque épreuve, une capsule vidéo présentant les attendus et donnant des indications sur la façon de se préparer au mieux sera mise à disposition sur l'ENT. Des enseignants référents seront identifiés.

Oral 1 : Epreuve de leçon / Français	2 simulations
Oral 1 : Epreuve de leçon / Mathématiques	2 simulations
Oral 2 : Epreuve d'entretien / EPS - connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant.	2 simulations
Oral 2 : Mises en situation professionnelle, (enseignement, vie scolaire)	2 simulations
Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère	2 simulations

- Chacun des exercices de simulation est suivi d'un moment de bilan et conseil.

Public visé :

Le dispositif ainsi construit ne dispensant pas de cours, le public visé est essentiellement constitué de personnes ayant déjà un master MEEF Premier degré. Secondairement, il sera possible d'inscrire d'autres personnes, en particulier des personnes qui, par exemple, de par leur statut, pourraient passer le concours en étant dispensés-e de diplôme par l'employeur.

Tarifification :

	<u>Tarif</u>	<u>Seuil d'ouverture</u>
Module 1 : préparation aux épreuves d'admissibilité	400 euros	20 étudiants
Module 2 : préparation aux épreuves d'admission	350 euros	9 étudiants

Un tarif intermédiaire sur critères sociaux est proposé, sous réserve de présenter un dossier en commission d'exonération de l'UCA qui étudiera les demandes :

	<u>Tarif</u>
Module 1 : préparation aux épreuves d'admissibilité	200 euros
Module 2 : préparation aux épreuves d'admission	175 euros